

# CONVENTION MÉDICALE 2024

Facturation activité libérale conventionnée – exemples de facturation les plus courants aux tarifs en métropole

Facturation : au 01 janvier 2026

Les exemples donnés concernent le médecin traitant généraliste (MT) ou le médecin spécialiste correspondant de secteur 1 ou 2 OPTAM/OPTAM-ACO (intervenant en coordination en lien avec le MT, il permet l'accès aux soins de second recours).

## MÉDECIN SPÉCIALISTE DE MÉDECINE GÉNÉRALE ET MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Consultation du médecin traitant généraliste	De 0 à 6 ans	G (30 €) + MEG (5 €) = 35 €
	6 ans et plus	G = 30 €

## PÉDIATRE

Consultation du pédiatre	De 0 à 2 ans	CEH = 40€
	De 2 à 6 ans	CEK = 35 €
	De 6 à 16 ans	CEG = 31,5 €

MCS non cumulable avec ces 3 codes

## PSYCHIATRE

Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant pour un patient de moins de 25 ans	CNP (52 €) + MCS (5 €) + MP (18 €) = 75 €
Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant pour un patient de 25 ans et plus	CNP (52 €) + MCS (5 €) = 57 €

La facturation doit se réaliser dans le respect des règles et modalités de cumul de ces majorations fixées par la réglementation

## NEUROLOGUE

Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant

CNP (52 €) + MCS (5 €) = 57 €

## CARDIOLOGUE

Consultation spécifique du cardiologue

CSC (47,73 €) + MCC (4,77 €) = 52,5 €

Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant

CS (26,5 €) + MCS (5 €) = 31,5 €

## AUTRES SPÉCIALITÉS (HORMIS PÉDIATRE, GÉRIATRE, GYNÉCOLOGUE MÉDICALE, MPR, PSYCHIATRE, NEUROLOGUE)

Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant

CS (26,5 €) + MCS (5 €) = 31,5 €

## GYNÉCOLOGIE MÉDICALE

Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant

CS (35 €) + MCS (5 €) = 40 €

Codes spécialités 70 ou 79

## GÉRIATRIE

Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant

CS (37 €) + MCS (5 €) = 42 €

## MÉDECIN SPÉIALISTE EN MÉDECINE PHYSIQUE ET RÉADAPTATION

Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant

CS (35 €) + MCS (5 €) = 40 €

La facturation doit se réaliser dans le respect des règles et modalités de cumul de ces majorations fixées par la réglementation